

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 03 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice :	L'an deux mille neuf, le trois novembre , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
19	
Membres présents :	Date de la convocation : 27 octobre 2009.
12	Présents : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoint, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, ENGEL Stéphane, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
Suffrages exprimés :	Absents avec délégation : CAZIMAJOU Didier (pouvoir à BLANCHARD Corine), COUSSEAU Michel (pouvoir à PEREZ Jean-Claude), DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Christiane).
15	Absent excusé : Néant.
	Absents : HAVERLAN Dominique, VILLECHANOUX Georges, ROUZEROL Valérie, JACQUE Fanny.
	Secrétaire de séance : GIFFARD Ghislaine.

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT DES BAUX AVEC LA POSTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les baux consentis à La Poste (bureau de PORTETS) relatifs à la location du local commercial et du garage, pour une durée de trois années consécutives commençant à courir le 1^{er} janvier 2010. Les baux préciseront les conditions contractuelles de renouvellement. Le loyer annuel du local commercial est fixé à 3.420,00 € et celui du garage à 550,64 €. Les baux préciseront les conditions d'indexation des loyers.

CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME

Afin de permettre à l'actuel Syndicat d'Initiative d'avoir une meilleure reconnaissance de l'action touristique menée tout au long de l'année et de lui permettre également d'être associé à des projets départementaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, institue un Office de tourisme, en lieu et place du Syndicat d'Initiatives, sous la forme associative, conformément aux articles L133-1 et suivants du Code du tourisme et lui confie les missions suivantes :

- accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune, en coordination avec le Comité départemental et le Comité régional du tourisme ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, de l'organisation de fêtes et manifestations et de l'animation de loisirs (article L133-3 du Code du tourisme) ;

Le Conseil d'administration de l'Office de tourisme sera composé de 17 membres dont 2 désignés par le Conseil municipal (M. Noël COURTIN et Mme Christiane CAZIMAJOU) et 6 représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune.

Monsieur ENGEL ayant demandé si ce changement de forme générera des frais supplémentaires, Madame THERON lui indique que non puisqu'une convention, soumise à l'approbation du Conseil municipal, précisera, comme c'était le cas avec le Syndicat d'Initiative, les modalités du partenariat avec la commune.

Monsieur ENGEL demande si cette création n'empiétera pas sur les compétences de la CDC. Madame le Maire lui indique que, jusqu'ici, la Sous Préfecture de LANGON estimait que le Syndicat d'initiatives ne faisait pas partie de la compétence « tourisme » de la CDC. La preuve en est que la délibération décidant de la subvention à allouer au Syndicat d'initiative n'a reçu aucune observation du contrôle de légalité de la Sous Préfecture.

Par conséquent, Madame le Maire pense qu'il en sera de même pour l'Office de tourisme qui n'est que la suite logique du Syndicat d'initiative, mais comme la délibération du Conseil municipal mettant en place l'Office de tourisme est soumise à la Sous Préfecture, le contrôle de légalité ne pourra que nous apporter la réponse.

CONTRATS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Madame le Maire indique que la mention de « renouvellement par tacite reconduction » ne pouvait plus apparaître sur les contrats divers signés entre les sociétés et les collectivités locales et que chaque contrat devait être signé pour une durée fixée par le Conseil municipal, laquelle ne pouvait excéder 48 mois (4 ans).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement des contrats suivants :

- ▶ Société JVS MAIRISTEM (51520 ST MARTIN SUR LE PRE), pour la maintenance des logiciels de la gamme Horizon, soit 812,04 € TTC par an. Le contrat sera signé pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société B.C.M. (59500 DOUAI), pour l'entretien du paratonnerre, soit 212,89 € TTC par an. Le contrat s'appliquera pour la période du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société AXIMUM (33560 CARBON BLANC), pour la maintenance des feux tricolores, soit 2.296,32 € TTC par an, les pièces détachées n'étant pas incluses. Le contrat s'appliquera pour la période du 01 février 2009 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société A.M.T. (33720 PODENSAC), pour la maintenance des chaudières gaz de la mairie et des écoles. Le contrat en cours s'appliquera pour la période du 19 décembre 2008 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société A.M.T. (33720 PODENSAC), pour la maintenance de la chaudière gaz de l'Espace Culturel La Forge. Le contrat en cours s'appliquera pour la période du 01 février 2009 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société CYBERMICRO (33150 CENON), pour la maintenance du parc informatique de la mairie et des écoles. Le contrat en cours s'appliquera pour la période du 17 décembre 2008 au 31 décembre 2010 ;
- ▶ Société ISS Hygiène Services (33520 BRUGES), pour la maintenance et l'entretien des hottes des cuisines. Le contrat en cours s'appliquera pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
- ▶ Société CAP HYGIENE (33850 LEOGNAN) concernant la désinfection et la dératisation des cuisines. La durée du contrat en cours est fixée pour la période du 04 octobre 2009 au 31 décembre 2010.
- ▶ Société BLOKOS concernant la maintenance des alarmes des bâtiments communaux (mairie, écoles maternelle et élémentaire, cuisines, ateliers communaux) ; La durée des contrats en cours est fixée pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010.

PRISE EN CHARGE DES SORTIES AU STADE « MANSENQUAL » DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint et Madame Ghislaine GIFFARD, Conseillère municipale en charge des écoles, expliquent que les enseignants de l'école élémentaire ont souhaité emmener leurs élèves au stade Mansenqual, une fois par semaine, durant l'année scolaire 2009/2010. Monsieur PEREZ indique qu'il a mis en concurrence deux sociétés de transport ; la moins disante est la Société Atlantic Cars qui propose 59,00 € par sortie. De novembre 2009 à juin 2010, il y a 27 semaines ; le coût total serait donc de 1.593,00 €. Le Conseil municipal estime ce projet sportif intéressant ; il accepte, à l'unanimité, d'offrir le transport.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BONNETERIE

Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal, explique que, suite à une mise en concurrence entre trois maîtres d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Bonneterie (travaux réalisés dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg), le Cabinet METAPHORE a proposé un taux d'honoraires de 6,5% du montant hors taxes des travaux et le Cabinet BOYE un taux de 5,3 %. L'autre cabinet consulté n'a pas fait de proposition. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour retenir le Cabinet BOYE.

AMENAGEMENT DE LA SECURISATION DE LA ROUTE DE L'HOSPITAL ET DE LA ROUTE DE LA PALUE

Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal, explique que, suite à une mise en concurrence entre trois maîtres d'œuvre pour l'aménagement de la sécurisation de la route de l'Hospital et de la route de La Palue, le Cabinet METAPHORE a proposé un taux d'honoraires de 6,5% du montant hors taxes des travaux et le Cabinet BOYE un taux de 5,85 %. L'autre cabinet consulté n'a pas fait de proposition. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour retenir le Cabinet BOYE.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE ET LA S.N.C.F. – PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA GARE SNCF

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par le Conseil Régional d'Aquitaine en vue de l'implantation d'une halte Eco Durable à PORTETS dans laquelle sont notamment indiquées les conditions financières prévisionnelles de cette opération. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer cette convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine et la Direction Régionale Aquitaine-Poitou-Charentes de la SNCF.

MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Monsieur Stéphane ENGEL ayant été démis de sa fonction de délégué titulaire par délibération du Conseil municipal du 06 octobre 2009, le Conseil municipal, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7 des statuts de la CDC, a procédé à l'élection, par vote à bulletins secrets, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

- Membre titulaire : Monsieur Michel COUSSEAU a obtenu 14 voix et Monsieur Pascal MORTIER 1 voix. Monsieur Michel COUSSEAU a été déclaré délégué titulaire.

Monsieur Michel COUSSEAU étant précédemment délégué suppléant, il a été procédé par un nouveau vote à bulletin secret, à l'élection d'un délégué suppléant.

- Membre suppléant : Madame Stéphanie BAYLE a obtenu 15 voix. Madame Stéphanie BAYLE a été déclarée déléguée suppléante.

Il a été ensuite dressé procès-verbal de ces élections dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

A la demande de Monsieur le Trésorier de PODENSAC, le Conseil municipal, à l'unanimité, prononce la mise en non valeur de la somme de 2.559,01 €

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- ▶ subvention exceptionnelle de 300,00 € au C.O.S. du Personnel de Portets ;
- ▶ subvention de 300,00 € à la Section de PORTETS de l'Association des Anciens Combattants.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2009.

Article 6574 du BP 2009	33 000,00 €
Montant des subventions attribuées	32.330,30 €
Montant attribué par la présente délibération	600,00 €
Montant disponible	69,70 €

ANIMATION DU MARCHE DE NOEL 2009 – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION ARRREUH.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'animation de l'Association ARRREUH pour le marché de Noël 2009 soit un échassier – jongleur le samedi 05 décembre 2009 et le dimanche 06 décembre 2009 de 15H30 à 17H30 pour un montant de 450,00 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat.

ACHAT DE MASQUES ET DE SOLUTIONS DESINFECTANTES

Dans le cadre d'une commande groupée effectuée par la Communauté de Communes de PODENSAC pour la protection de la grippe H1 N1, il a été livré à la commune de PORTETS des masques de protection et des flacons de solutions désinfectantes. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 928,18 € à la CDC de PODENSAC.

Madame THERON donne connaissance aux Conseillers municipaux du Plan de Continuité de l'Activité en cas de pandémie H1 N1. Elle indique qu'une réunion avec le personnel est prévue le lundi 09 novembre 2009 sur ce sujet.

PRESENTATION DE RAPPORTS ANNUELS

Le Conseil municipal a pris acte :

- du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par le Syndicat du CA.PO.AR et présenté par Madame Stéphanie BAYLE, Conseillère municipale et déléguée au CA.PO.AR ;

- du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux de l'AR.PO.CA.BE et présenté par Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal et délégué à l'AR.PO.CA.BE ;

- du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la C.D.C. de PODENSAC et présenté par Monsieur Pascal MORTIER, Conseiller municipal, Président de la Commission « Cadre de Vie – Environnement » ;

- du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par la C.D.C. de PODENSAC et présenté par Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal.

DELIBERATION A HUIS CLOS

A la demande du Maire, le Conseil municipal, par 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » accepte le huis clos pour cette délibération

PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

QUESTIONS DIVERSES

► Composition du bureau de l'Association « Culture et Loisirs » : Madame Florence LECOMTE (Présidente), Monsieur Yvon ROUGIER (Trésorier), Monsieur Jean-Luc TORRES (Secrétaire).

► Remerciements adressés par Monsieur et Madame DUBERT à Monsieur Michel COUSSEAU, Conseiller municipal, pour l'élimination d'un nid de frelons asiatiques.

► Présentation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) de la commune de PORTETS en cas de pandémie grippale H1 N1.

► Informations :

- Modification simplifiée du PLU de PORTETS : les registres d'observations du public sont en mairie de PORTETS du 19 octobre 2009 au 18 novembre 2009 ;

- Création d'une gravière alluvionnaire et d'une centrale à béton à ST MICHEL DE RIEUFRET et à ST SELVE : les registres d'observations du public sont en mairies de ST MICHEL DE RIEUFRET et de ST SELVE du 19 octobre 2009 au 19 novembre 2009 ;

- Installation d'une entreprise de peinture et de métallisation à ARBANATS : les registres d'observations du public sont en mairie d'ARBANATS du 16 novembre 2009 au 16 décembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H50.